



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle :

Sont présents en présentiel les membres suivants :

Le préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez; le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin; la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes; le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky; la mairesse de la municipalité de Pointe-Fortune, Sandra Lavoratore; le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau; la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance; le maire de la ville de Saint-Zotique, Yvon Chiasson;

Sont présents en visioconférence les membres suivants :

la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau; la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison; le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau; le maire suppléant de la ville de Pincourt, René Lecavalier; la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault; le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu; la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre; le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell; le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier; le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau; la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux; le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Maïté Thibault, CPA, directrice de la comptabilité et des finances, Julie Cassab, directrice des communications et du développement social et Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière.

Sont absents, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

**25-10-01-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier et résolu**

d'ouvrir la séance à 13 h 00.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**25-10-01-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes
APPUYÉ PAR : monsieur François Pleau et résolu**

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.



3. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

**4. ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1 686 591 AU CADASTRE DU QUÉBEC AUX FINS
D'IMPLANTATION D'UN CENTRE RÉGIONAL DE COMPOSTAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC lors de la séance du conseil du 21 mai 2025 a autorisé la signature d'une offre d'achat conditionnelle (résolution 25-05-21-14) avec CDL INDUSTRIAL PARK LIMITED PARTNERSHIP (ci-après « CDL ») sur une partie du lot 1 686 591, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil d'une superficie approximative de 479 513 pieds carrés pour un montant fixé à 26,00 \$ plus taxes applicables par pied carré, (ci-après « Offre d'achat »);

CONSIDÉRANT les informations colligées par la MRC dans le cadre de la planification du projet et dans le cadre de la levée des conditions de l'offre déposée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir une superficie plus grande de terrain, soit approximativement 570 000 pieds carrés pour assurer la réalisation du projet sur le site visé;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres conditions sont levées;

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec CDL ont permis de réduire le coût au pied carré à 24,50 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'approbation par le MAMH du règlement numéro 264 – Règlement d'emprunt décrétant l'achat du terrain situé dans la ville de Coteau-du-Lac pour l'aménagement et la construction d'un centre régional de compostage autorisant l'emprunt d'un montant de 13 089 146 \$ incluant les taxes nettes et son entrée en vigueur le 24 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les fonds excédentaires de plus de 1 572 358 \$ incluant les taxes nettes nécessaires à l'acquisition du terrain sont disponibles au fonds Environnement;

POUR CES MOTIFS,

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice du greffe et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC une acte d'achat avec CDL INDUSTRIAL PARK LIMITED PARTNERSHIP d'une partie du lot 1 686 591, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil d'une superficie approximative de 570 000 pieds carrés pour un montant fixé à 24,50 \$ plus taxes applicables par pied carré, pour un total approximatif de 13 965 000 \$ plus taxes applicables, suivant les autres termes de l'offre d'achat ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

d'autoriser à affecter les crédits nécessaires approximatifs de 1 572 358 \$ incluant les taxes nettes à partir du fonds Environnement pour l'achat dudit terrain.

« Je, soussignée, Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires de plus de 1 572 358 \$ incluant les taxes nettes au fonds Environnement pour l'achat dudit terrain ».


Marie-Hélène Rivest

Proposition adoptée.



5. OFFRE D'ACHAT CONDITIONNELLE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE ADDITIONNELLE DU LOT 1 686 591 AU CADASTRE DU QUÉBEC AUX FINS D'IMPLANTATION D'UN CENTRE RÉGIONAL DE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC, lors de la séance du conseil du 21 mai 2025, a autorisé la signature d'une offre d'achat conditionnelle (résolution 25-05-21-14) avec CDL INDUSTRIAL PARK LIMITED PARTNERSHIP (ci-après « CDL ») sur une partie du lot 1 686 591, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil d'une superficie approximative de 479 513 pieds carrés pour un montant fixé à 26,00 \$ plus taxes applicables par pied carré, (ci-après « Offre d'achat »);

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le bureau de projet;

CONSIDÉRANT QUE les besoins identifiés pourraient nécessiter d'accroître la superficie à acquérir;

CONSIDÉRANT la possibilité de se prévaloir d'une option d'achat auprès du vendeur pour une superficie supplémentaire jusqu'à concurrence de 120 000 pc. au sud du site visé, potentiellement nécessaire à l'obtention de l'autorisation ministérielle nécessaire à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le recours à de la superficie supplémentaire s'effectuera selon les besoins évolutifs du projet, jusqu'à un maximum de 120 000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE le coût proposé par CDL est de 15,82 \$ plus taxes applicables par pied carré;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'achat supplémentaire sera valide pour un maximum de 2 ans et liée à la délivrance de l'autorisation ministérielle nécessaire à la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS,

**25-10-01-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin
 APPUYÉ PAR : madame Sandra Lavoratore et résolu**

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la directrice du greffe et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC une offre d'achat conditionnelle supplémentaire avec CDL INDUSTRIAL PARK LIMITED PARTNERSHIP sur une partie du lot 1 686 591, cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil d'une superficie maximale de 120 000 pieds carrés pour un montant fixé à 15,82 \$ plus taxes applicables par pied carré, suivant les mêmes termes et conditions de l'Offre d'achat initiale, ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Proposition adoptée.

6. FINANCEMENT TEMPORAIRE - CENTRE DE COMPOSTAGE DE COTEAU-DU-LAC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'achat d'une partie du lot 1 686 591 au cadastre du Québec aux fins d'implantation d'un centre régional de compostage sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'approbation par le MAMH du règlement numéro 264 – Règlement d'emprunt décrétant l'achat du terrain situé dans la ville de Coteau-du-Lac pour l'aménagement et la construction d'un centre régional de compostage (ci-après « R 264 ») autorisant l'emprunt d'un montant de 13 089 146 \$ incluant les taxes nettes et son entrée en vigueur le 24 septembre 2025;



CONSIDÉRANT QUE la demande de financement permanent du R 264 sera faite à la suite de la signature de l'acte d'achat, prévue au plus tard le 14 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent sera utilisé pour le remboursement du financement temporaire;

POUR CES MOTIFS,

25-10-01-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Ztynsky** et résolu

Que la MRC soit autorisée à procéder à un emprunt temporaire au montant de 13 089 146 \$ incluant les taxes nettes auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

Que le préfet ou le préfet suppléant et la directrice des finances et de la comptabilité ou le directeur général soient autorisés à signer tous documents pour donner plein effet à cette résolution.

Proposition adoptée.

7. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

25-10-01-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 05.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



MARIE-HELÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière